

Epidémie Covid-19

Charte du bénévolat

TOUS SOLIDAIRES

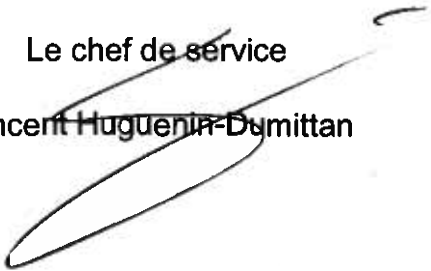
La pandémie de Covid-19 qui traverse notre pays met à rude épreuve nos liens sociaux. Limitations, confinement, restrictions, fermetures... la situation est inédite, personne parmi nous n'a vécu une telle situation. L'impact social et économique est bien réel et concerne tout un chacun. Nul ne peut rester indifférent.

Vous souhaitez vous engager comme bénévole, nous vous en remercions. Afin de garantir la sécurité de toutes et tous, nous vous demandons de respecter cette charte et ces consignes durant cette période de lutte contre le coronavirus.

Pour passer au mieux ce moment difficile, il s'agit en effet de limiter les contacts, mais de garder du lien. Nous vous remercions d'y contribuer.

Le chef de service

Vincent Huguenin-Dumittan



Le médecin cantonal

Dr Claude François Robert



Neuchâtel, le 20 avril 2020
2ème version

En préambule et à l'attention de tous les bénévoles et des groupes bénévoles, dans la situation actuelle de pandémie relative au Covid-19, le service de la santé publique ne met pas à disposition de masques ou des gants de protection pour les bénévoles. La distribution de ce matériel par ce service reste strictement réservée aux professionnel-le-s de la santé.

Afin de limiter au mieux les effets négatifs de la pandémie sur notre société, en tant que bénévole au service de la collectivité, je m'engage à :

- Me tenir informé-e quotidiennement, respecter et promouvoir les consignes de sécurité de l'office fédéral de la santé publique (OFSP) et du service cantonal de la santé publique (SCSP) www.ne.ch/coronavirus ;
- A ne partager que des nouvelles vérifiées par des instances officielles ;
- A traiter avec discrétion toute information confidentielle ;
- En cas de doutes sur mon état de santé, renoncer à mon engagement et organiser mon remplacement dans toute la mesure possible ;
- Collaborer dans un état d'esprit constructif avec les autres bénévoles et les professionnel-le-s ;
- Rester à l'écoute des besoins de mon entourage ;
- Faire la part des choses face à la situation et rester calme dans mes interactions ;
- Ne rendre que le service attendu, ne pas faire de prosélytisme ni proposer d'autres types de prestations payantes ;
- Exprimer clairement mes disponibilités et mes limites ;
- Assumer avec sérieux les tâches acceptées ;
- Refuser tout pourboire.

Si mon engagement consiste à la garde d'enfants à titre bénévole, je m'engage à :

- Respecter le nombre maximal d'enfants pris en charge, selon les recommandations actualisées de l'office fédéral de la santé publique (OFSP);
- Me laver et faire laver régulièrement les mains : en arrivant dans un nouvel endroit, avant chaque repas, après l'utilisation des WC, après s'être mouché ou éternué ;
- Tousser ou éternuer dans mon coude et le rappeler aux enfants en âge de reproduire ce geste ;
- En cas de symptômes chez un enfant, avertir immédiatement les parents ;
- Le port du masque n'est pas nécessaire en cas d'absence de symptômes.

Si mon engagement consiste à livrer des courses ou rendre des services à une personne à risque à domicile, je m'engage à :

- Informer le-la bénéficiaire de mon heure approximative d'arrivée, vérifier son adresse et prendre sa liste de courses idéalement par téléphone ou dans la boîte à lait ou sur le palier, ainsi que l'argent pour les courses, en respectant les directives sanitaires ;
- Se désinfecter les mains à l'entrée du magasin, après le paiement en espèces et/ou à la sortie du magasin, en arrivant chez la personne livrée ;
- Informer préalablement le-la bénéficiaire qu'en cas de déplacement en voiture, seulement s'il est indispensable pour livrer les courses, un forfait de 5 francs par livraison (frais kilométriques) peut être appliqué ;

- Déposer les courses (avec le ticket de caisse et l'argent en retour) sur le pas de la porte et respecter la distance de sécurité ;
- Ne pas entrer dans la maison ou l'appartement, sauf nécessité absolue, m'entretenir depuis l'extérieur et à distance ;
- M'assurer que la personne ne manque de rien ;
- L'informer des lignes téléphoniques à sa disposition le cas échéant (voir fin de document) ;
- Le port du masque n'est pas nécessaire lorsque la distance est respectée.

Remarque : le service de la santé publique n'assume aucune responsabilité en cas de défaut de paiement d'une personne livrée.

Si mon engagement consiste à assurer un service de soutien téléphonique, je m'engage à :

- Écouter avec respect et empathie la personne qui téléphone ;
- Me tenir informé-e quotidiennement et promouvoir les consignes de sécurité de l'OFSP et du SCSP ;
- Rester dans ma sphère de compétences et orienter lorsque cela dépasse les limites de ce que je peux faire ;
- Ne rendre que le service attendu, ne pas faire de prosélytisme ni proposer d'autres types de prestations payantes ;
- A ne partager que des nouvelles vérifiées par des instances officielles.

Date et signature :

J'ai des questions sur le covid-19 :

- Hotline de l'Office fédéral de la santé publique : 058 463 00 00
- Infoline du service cantonal de la santé publique : 032 889 11 00
Disponible du lundi au vendredi de 8h à 17h | coronavirus@ne.ch | www.ne.ch/coronavirus

Je suis malade :

- Pour évaluer votre risque d'être porteur du coronavirus, utilisez www.coronacheck.ch, développé par Unisanté à Lausanne.
- Tri infirmier : 032 886 88 80 | [Cartographie des centres de tri \(SITN\)](#)

En cas d'urgence :

- Médecine de garde : 0848 134 134
- Urgences vitales : 144

J'ai 65 ans et plus...

La plupart des communes ont mis en place des lignes téléphoniques pour les 65+, proposant de l'aide pour les problématiques du quotidien (courses, etc.). N'hésitez pas à contacter ces dernières.

Ou suis proche aidant et vis une situation complexe : AROSS au 058 717 88 90

J'ai besoin de soutien psychique :

Hotline de soutien psychique : 032 889 56 45

J'ai besoin de soutien face à la perte d'un proche :

Permanence téléphonique DEUIL par Caritas Neuchâtel : 032 886 80 63
Disponible le lundi et mercredi de 8h à 12h

Pour information à la population :

Le site « gardons le cap ensemble face au COVID-19 » mentionne les prestations et ressources en lien avec la promotion et le maintien de la santé, avec notamment le lien vers la bourse du bénévolat (www.benevolat-ne.ch) et des possibilités de livraisons de courses ou de repas : www.gardonslecap-covid19.ch